

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 1^{er} avril 2022

COVID-19 – LE PREFET DU FINISTERE ET L’AGENCE REGIONALE DE SANTE BRETAGNE APPELLENT AU MAINTIEN D’UNE GRANDE VIGILANCE FACE A LA REPRISE ÉPIDÉMIQUE DANS LE DEPARTEMENT

Les indicateurs sanitaires témoignent de la poursuite de la circulation active du virus de la COVID-19 en Bretagne. La reprise épidémique se confirme maintenant depuis plusieurs semaines et particulièrement dans le département du Finistère qui affiche un taux d’incidence supérieur à la moyenne régionale et nationale. Il s’élève à ce jour à 1983,1 cas pour 100 000 habitants avec un taux de positivité des tests de 45,2 %.

Face à ce rebond de l’épidémie, la Préfecture du Finistère et l’Agence régionale de santé Bretagne appellent à une vigilance renforcée, sur le maintien des gestes barrières et la protection des populations les plus fragiles.

Port du masque

Le port du masque reste fortement recommandé pour toutes les personnes qui présentent le risque de développer une forme grave de la maladie (personnes âgées, immunodéprimées, malades chroniques), en particulier dans les lieux de promiscuité importante ainsi que dans les lieux clos mal aérés / ventilés. Il leur est préconisé, ainsi qu’à leurs proches, de respecter avec une vigilance particulière l’ensemble des mesures barrières (lavage des mains, distanciation sociale, aération systématique des pièces 10 minutes par heure).

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66
Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr

Cette recommandation du port du masque s'applique également à la toute la population en cas d'exposition à des risques de contamination (contacts prolongés dans des lieux à forte densité de population).

L'allègement progressif des mesures sanitaires doit s'accompagner d'un **maintien de réflexes habituels de vigilance et de responsabilité individuelle.**

Vaccination

Au vu de la dégradation de la situation sanitaire, **les personnes les plus vulnérables doivent être à être à jour de leur rappel.**

Les personnes immunodéprimées (sur avis médical) et les plus de 80 ans, peuvent bénéficier de la quatrième dose (3 mois après le premier rappel). En effet, la protection conférée par le vaccin décroît avec le temps. Il est donc nécessaire d'apporter une protection supplémentaire à toutes les personnes à risque.

Or, à ce jour, seule 7,9 % de cette population dans le département a effectué ce second rappel. Cette campagne de rappel sera désormais assurée par les professionnels de ville pleinement mobilisés : médecins libéraux, pharmaciens, etc.

Pour les personnes âgées et/ou rencontrant des difficultés de mobilité, le dispositif de vaccination à domicile porté par l'Union Régionale des Professionnels de Santé - URPS infirmier en région reste opérationnel en contactant le numéro vert : 0 800 730 957.

La vaccination contre la Covid-19 est aussi ouverte à l'ensemble des enfants âgés de 5 à 11 ans. Elle les protège et leur évite toute forme grave et/ou prolongée. Dans le Finistère, les centres de vaccination publics de Quimper (Espace Dan-Ar-Braz, Rue de Stang-Bihan) et Brest (Hôpital de la Cavale Blanche, Bld Tanguy Prigent, Hall d'accueil accès 3) proposent ces injections. Par ailleurs, les professionnels de ville (médecins et infirmiers sur prescription médicale) peuvent également administrer ce vaccin.

Enfin, en cas d'infection, il est nécessaire de respecter les mesures d'isolement ainsi que de surveiller sa santé pour prévenir une potentielle aggravation des symptômes. Des traitements sont disponibles, demandez conseil à votre médecin.

Le préfet du Finistère et le Directeur général de l'ARS en appellent à la responsabilité collective pour parvenir à maîtriser l'évolution de l'épidémie.